

IFA France

Gestion des anciens bateaux

Sont concernés les bateaux anciens dont les propriétaires n'ont pas les documents de jauge : anciens certificat de conformité, anciens Measurement Books, etc.

Ces propriétaires, souvent nouveaux dans la classe, ont parfois acheté leur bateau en mauvais état, voire sous forme d'épave, et ont consacré du temps et un peu de moyens à les remettre en état et les compléter (lors de l'achat, il manquait du matériel : dérive, gouvernail, grément, etc.).

Ces propriétaires souhaitent participer à des petites régates (régates de club, de ligue) et ne désirent pas engager pour cela les dépenses et l'énergie nécessaires à une jauge complète.

La plupart du temps, les bateaux ne pourront être reconnus comme des Finn que par leurs formes car ils ont perdu leurs marques d'identification : plaque de constructeur, plaque de conformité FFYV, plaque ISAf, etc.

Ma proposition est la suivante :

- Un collègue de vétérans du Finn + le jaugeur de classe atteste de visu, éventuellement sur photos, qu'il s'agit bien d'un Finn et s'efforce de l'identifier (constructeur, année de fabrication, précédents propriétaires, etc.) et remplissent le questionnaire.
- Le propriétaire pèse le bateau avec sa dérive, le gouvernail, le mât et la bôme ; il trace les marques de jauge sur le mât et la bôme ; il contrôle les dimensions principales de sa (ses) voile(s), complète le questionnaire et le signe. Il s'aide pour cela des règles de classe.
- Au vu du questionnaire satisfaisant, la classe française émet un « Certificat de conformité restreint » moyennant paiement d'un droit raisonnable et de la cotisation annuelle, avec remise de la vignette correspondante ; puis le propriétaire s'inscrit dans la liste des numéros de voile et marque ce numéro sur le bateau s'il n'existe pas d'autre signe distinctif.
- Ce certificat restreint donne le droit au bateau de participer à toutes les régates de grade 5 incluses
- A la première occasion favorable, le jaugeur s'assure de la véracité des valeurs déclarées.
- En variante, le bateau fait l'objet d'un contrôle plus complet : poids du bateau, de la dérive, du gouvernail, du mât, de la bôme, des marques de jauge sur mât et bôme, contrôle effectué par des camarades de club par exemple. Le certificat est alors plus complet et donne droit de participer à toutes les épreuves courues en France jusqu'au grade 3 (Championnat de France).

Pour IFA France, A. Bujeaud

INTERNATIONAL FINN ASSOCIATION FRANCE

Questionnaire pour un certificat de conformité restreint

IDENTIFICATION par des membres de la Classe

Messieurs :
.....
.....

membres de l'IFA France, reconnaissent avec certitude que le bateau qu'ils ont examiné à
..... le, qui leur a été présenté par M.
..... et portant les marques suivantes :
est bien un Finn, probablement construit par en

DÉCLARATION par le propriétaire

Monsieur (Nom, adresse)

certifie ce qui suit concernant le bateau décrit ci-dessus :

- J'ai lu les règles de classe et je suis convaincu que mon bateau y est conforme dans son ensemble,
- Le bateau est équipé de réserves de flottabilité répondant à *C.6.1* des règles de classe,
- Le bateau est équipé d'un verrou de gouvernail (*C.8.4*),
- Poids de la coque avec dérive et écoute, sans gouvernail (*D.9.2*) :
- Poids de la dérive (*E.2.6*) : Poids du gouvernail (*E.3.5*) :
- Poids du mât (*F.2.7, mini 8 kg*) : Poids de la bôme (*F.3.6, mini 5 kg*) :
- Position de la marque de jauge de tête de mât (*F.2.6.d*), bord inférieur à 6560 mm au-dessus du pied de mât au maximum et présence de la butée (*C.9.3 (3)*) :
- Position de la marque de jauge de bôme (*C.9.4a*), bord avant à 3270 mm de la face arrière du mât au maximum et présence de la butée (*C.9.4 (3)*) :
- Ma voile porte des marques de certification (*G.1*) : vignette IFA numérotée avec tampon du jaugeur

A le

A envoyer à alain.bujeaud@wanadoo.fr qui fera suivre à IFA France.